

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre la Communauté de Communes de Forez-Est et France Loire Formation

Actions :

- « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo »
- « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication »

Dans le cadre de l'appel à projets 2024 de l'Entente pour
l'Insertion et l'Emploi sur le bassin Loire Centre

ENTRE,

La Communauté de communes de Forez-Est,

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public située dans le Département de la Loire, ayant son siège social à Feurs (Loire) 13 avenue Jean Jaurès 42110 Feurs, dont le numéro de SIREN est 200 065 894,

Représentée par son Président, M. Pierre VERICEL, dument habilité en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022,

Ci-après dénommée « Forez-Est »,

Et

France Loire Formation,

Ayant son siège social au 7 rue Auguste Broutin 42110 Feurs, représenté par son Président M. SULPICE Jean-Michel, ci-après désigné par « France Loire Formation », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5221-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la création en avril 2024 de l'Entente intercommunale pour l'Insertion et l'Emploi sur le bassin Loire centre, entre la CC Forez-Est et Loire Forez agglomération, visant à mettre en œuvre une politique partagée en matière d'actions locales d'insertion pour compléter l'offre de services de droit commun avec mise en commun des moyens financiers dans le cadre d'un appel à projets afin de favoriser l'accès, le retour et le maintien dans l'emploi des habitants prioritairement non accompagnés en étant ouvert également à l'ensemble des publics inscrits dans une dynamique d'accès à l'emploi et/ou de recherche d'orientation.

Considérant l'appel à projets 2024 de l'Entente pour l'Insertion et l'Emploi sur le bassin Loire Centre.

Considérant les statuts de France Loire Formation,

Considérant que les actions de France Loire Formation « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo » et « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication » ont été validée par le COPIL de l'Entente pour l'Insertion et

Feurs, le 15/10/2024, en présence de M. le Préfet de la Loire, M. le Préfet de l'Intérieur

042-200065894-20241011-190-2024C-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

l'Emploi du 05 juin 2024, puis par le conseil communautaire du 17 juillet 2024, dans le cadre de l'appel à projet 2024.

Considérant que cette action participe à la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux des axes stratégiques cités ci-dessus.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention de France Loire Formation pour le pilotage et la mise en œuvre de ses actions « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo » et « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication » dans le cadre de l'appel à projet 2024 de l'Entente pour l'Insertion et l'Emploi sur le bassin Loire Centre.

Ces actions de dérouleront sur la période du 18 juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Elles ont pour objectifs :

« Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo » :

- Mise en place d'un groupe de 10 personnes inscrites dans une dynamique de recherche d'emploi qui habitent sur les territoires de l'Entente pour l'Insertion et l'Emploi (dont 1/3 sur Forez-Est), principalement pour :

- Construire un projet professionnel réaliste et réalisable,
- Personnaliser ses contacts par le biais d'un CV vidéo,
- Valoriser son image et ses compétences auprès des réseaux d'entreprises et accroître sa confiance en soi,
- Développer le rapprochement entreprises/demandeurs d'emploi par le biais des CV Vidéo et d'un temps fort qui sera organisé en fin d'action avec les partenaires,
- Renforcer l'employabilité et développer son autonomie vers l'emploi et les secteurs professionnels en tension,
- Faciliter le recrutement pour les entreprises en les aidant à trouver des candidats adaptés à leurs besoins spécifiques,
- Encourager la collaboration entre les différents acteurs du marché du travail pour créer des synergies bénéfiques à tous,
- Contribuer à une meilleure orientation et insertion des participants en entreprises.

Opérationnellement :

- Aider les participants à identifier et à clarifier leurs objectifs professionnels à court et à long terme, en tenant compte de leurs intérêts, compétences et aspirations personnelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241011-190-2024C-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

- Offrir des séances de formation pratiques pour développer des compétences comportementales telles que la communication, le leadership, la gestion du temps et la résolution de problèmes.
- Former sur la création de CV vidéo, en incluant des conseils sur la structure, le contenu, la présentation et la narration pour maximiser l'impact.
- Travailler la présentation professionnelle par le biais de séances de pratique où les participants peuvent présenter leur projet professionnel et leur CV vidéo, recevoir des commentaires constructifs et perfectionner leurs compétences de communication,
- Favoriser les rapports entre entreprises et demandeurs d'emploi par l'organisation d'une rencontre entreprises/demandeurs d'emploi pour contribuer à faciliter les entretiens d'embauche,
- Evaluer régulièrement les progrès des participants dans la construction de leur projet professionnel, le développement de leurs compétences comportementales et la création de leur CV Vidéo en fournissant des retours d'information personnalisés et des conseils d'amélioration continue.

« Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication »

- Mise en place d'un groupe de 12 personnes inscrites dans une dynamique de recherche d'emploi qui habitent sur les territoires de l'Entente pour l'Insertion et l'Emploi (dont 1/3 sur Forez-Est), principalement pour :
- Améliorer les compétences de base en français, informatique, essentielles pour réussir dans le monde professionnel et dans la vie quotidienne
- Encourager les participants à devenir autonomes dans leur apprentissage et à développer la confiance en leurs capacités à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter à des nouveaux défis.
- Promouvoir une culture de l'apprentissage en continu en fournissant aux participants des outils et des stratégies pour identifier leurs besoins en formation, rechercher des ressources pertinentes et progresser dans leur développement professionnel et personnel,
- Développer un projet commun fédérateur autour des compétences clés afin de valoriser les acquis de chacun.

Opérationnellement :

- Améliorer les compétences en français, par des activités et exercices visant à améliorer la compréhension et l'expression écrite et orale dans des contextes professionnels et quotidiens.
- Contribuer à maîtriser les bases en informatique par une introduction pratique aux concepts informatiques fondamentaux (outils bureautiques, internet, gestion des fichiers et sécurité) afin de faciliter l'utilisation efficace des technologies au travail,
- Acquérir des compétences pour Apprendre à apprendre en développant des stratégies d'apprentissage efficaces, telles que la gestion du temps, la résolution de problèmes, la concentration et la motivation,
- Evaluer régulièrement l'amélioration continue des compétences en français, informatique et apprentissage des participants pour mettre en lumière les progrès,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241011-190-2024C-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

- Valider les compétences lors d'un temps fort permettant la diffusion d'informations autour de la réalisation « d'une œuvre collective » autour de la langue.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DES PARTIES

Article 2.1 France Loire Formation s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires pour la réalisation de l'action exposé dans la présente convention et dont la description est en annexe 1.
- Piloter et mettre en œuvre l'action afin de répondre aux objectifs suivants :
- Aider à la construction du projet professionnel et du parcours de formation des participants, pour l'action « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo »,
- Rapprocher le monde économique et le public, pour l'action « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo »
- Favoriser l'autonomie des publics, pour les deux actions « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo » et « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication »
- De mettre en œuvre les outils d'évaluation et de transmettre à la Communauté de Communes de Forez-Est tous les indicateurs permettant d'évaluer la pertinence, les effets et l'efficacité des actions, notamment :
 - Critères qualitatifs :
 - Niveau de satisfaction des participants,
 - Niveau de satisfaction des entreprises et partenaires participants,
 - Niveau de satisfaction des prescripteurs,
 - Commentaires, recommandations pour l'amélioration de l'action,
 - Critères quantitatifs :
 - Nombre de participants aux actions et leur commune de résidence (dont 1/3 devront résider sur le territoire de Forez-Est)
 - Proportion de participants ayant accédé à un emploi au cours de l'action ou dans le mois qui a suivi la fin de l'action,
 - Proportion ayant accédé à une formation professionnalisante au cours de l'action ou dans le mois qui a suivi la fin de l'action,
 - Proportion ayant franchi des étapes significatives en direction de l'emploi au cours de l'action ou dans le mois qui a suivi la fin de l'action,
 - Proportion ayant progressé au niveau de la confiance en soi,
- Désigner Madame Catherine BONNEVIALLE comme interlocutrice privilégiée pour suivre le déroulement de l'action « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo » et Madame Stéphanie MEILLIER pour l'action « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication ».
- Faire figurer le nom et le logo de la CC Forez-Est sur tous supports de communication et d'information liés au projet soutenu.
- Informer la CC Forez-Est des avancées du projet soutenu et de la bonne gestion de son financement : à minima France Loire Formation organisera 2 réunions sur la durée du projet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241011-190-2024C-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

pour présenter le bilan intermédiaire à mi-parcours et le bilan global de l'action au plus tard le 15 janvier 2025.

Article 2.2 Dans ce cadre, la CC Forez-Est s'engage à :

- Subventionner sur la durée de présente convention :
 - L'action « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo » dans le cadre de l'appel à projet 2024 de l'Entente pour l'Insertion et l'Emploi, à hauteur des 1/3 de la subvention sollicitée, soit un montant de 2 000 € TTC.
 - L'action « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication » dans le cadre de l'appel à projet 2024 de l'Entente pour l'Insertion et l'Emploi, à hauteur des 1/3 de la subvention sollicitée, soit un montant de 1 867 € TTC.
- Désigner Madame Myriam MATHIAS comme interlocutrice privilégiée pour suivre le déroulement de cette action.

ARTICLE 3 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prendra effet à partir de la date de signature et prendra fin au 31 décembre 2024. La convention est non renouvelable.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La CC Forez-Est contribue financièrement à la hauteur de :

- 2 000 € TTC pour l'action « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo » de France Loire Formation (soit 1/3 de la demande de subvention auprès de l'Entente pour l'Insertion et l'Emploi sur le bassin Loire Centre), en complément de la LFA qui participe de son côté dans le même cadre à hauteur de 4 000€ TTC,
- 1 867 € TTC pour l'action « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication » de France Loire Formation (soit 1/3 de la demande de subvention auprès de l'Entente pour l'Insertion et l'Emploi sur le bassin Loire Centre), en complément de LFA qui participe de son côté dans le même cadre à hauteur de 3 733 € TTC.

Les contributions financières de la CC Forez-Est ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- L'inscription des crédits de paiement par délibération du conseil communautaire de la CC Forez-Est;
- Le respect par la SAS des obligations mentionnées aux articles 1er, 2 sans préjudice de l'application de l'article 11 ;
- La vérification par la CC Forez-Est que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 10.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Les modalités de versement de la contribution financière sont les suivantes :

- France Loire Formation s'engage à déposer les factures sur le portail Chorus, plateforme nationale de dépôt des factures dématérialisées : Page d'accueil - Portail Chorus Pro (chorus-pro.gouv.fr) dont le tutoriel est disponible à l'adresse suivante : Tutoriels – Communauté Chorus Pro (chorus-pro.gouv.fr). Aucune facture ne sera prise en compte en dehors du portail Chorus Pro.
- Pour chaque facture déposée sur Chorus, le Numéro SIRET de la Communauté de Communes de Forez-Est est requis afin de l'identifier comme destinataire de la facture (SIRET de la Communauté de Communes de Forez-Est : 200 065 894 00012).

La subvention sera versée en deux fois :

- Un acompte de 50 % du montant de la subvention sera versé après signature de la présente convention par les deux parties (soit 1 000 € pour l'action « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo », et 933,50 € pour l'action « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication »). Le partenaire devra alors déposer 1 facture sur chorus correspondant à ce montant en précisant bien qu'il s'agit d'un acompte.
- Le solde de la subvention (soit 1 000 € pour l'action « Révélez votre talent : projet professionnel et CV Vidéo », et 933.50 € pour l'action « Compétences essentielles : français et informatique, au service de la communication ») sera versé sur présentation des justificatifs listés à l'article 9, à transmettre par courriel à l'adresse emploi.insertion@forez-est.fr et après le dépôt de la 2ème facture sur chorus en précisant qu'il s'agit du solde de la subvention 2024.

Le montant de cette subvention n'est pas révisable à la hausse, même si le total des dépenses réellement justifiées dépasse le coût prévisionnel initial des projets.

Cette subvention n'a aucun caractère de tacite reconduction au-delà de l'année 2024.

- La contribution financière sera créditée au compte de France Loire Formation selon les procédures comptables en vigueur. L'ordonnateur de la dépense est le Président de la CC Forez-Est. Le comptable assignataire chargé du paiement est Monsieur le Trésorier Principal de Feurs.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

France Loire Formation s'engage à fournir au plus tard le 15 janvier 2025, la demande de versement du solde de la subvention établie dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, pour l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

France Loire Formation s'engage à communiquer sans délai à la CC Forez-Est la copie des déclarations de son statut, s'engage à informer de toute nouvelle déclaration enregistrée et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Publicité des subventions. La CC Forez-Est s'engage à utiliser les supports de communication avec le logo de la Communauté de Communes de Forez-Est.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par France Loire Formation, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la CC Forez-Est sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par France Loire Formation sans l'accord écrit de la CC Forez-Est, celle-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par France Loire Formation et avoir préalablement entendu ses représentants. La CC Forez-Est en informe France Loire Formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - EVALUATION

France Loire Formation s'engage à fournir un bilan écrit global de l'action au plus tard le 15 janvier 2025 à l'aide du compte rendu technique d'opérations joint en annexe 2 permettant une analyse qualitative, quantitative et financière de chacune des actions selon les indicateurs fixés conjointement et précisés dans l'article 2.

La CC Forez-Est procède, conjointement avec France Loire Formation, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

La CC Forez-Est contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service. Forez-Est peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

ARTICLE 11 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241011-190-2024C-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 12 - RECOURS

En cas de désaccord persistant entre les parties, le tribunal administratif de Lyon sera le seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait à Feurs en deux exemplaires

Le :

Pour France Loire Formation

Le Président

XXXXXX

Le Président
de la Communauté de Communes
FOREZ-EST
M. Pierre VERICEL